REFLEXIONS

sur le programme commun de la Gauche

présenté par
le Parti Socialiste
le Parti Communiste
et les Radicaux de Gauche

Fondation Jean-Ja

Fondation Jean-Ja

REFLEXIONS

sur le programme commun de la Gauche

présenté par
le Parti Socialiste
le Parti Communiste
et les Radicaux de Gauche

Fondation Jean-Jaurès

© Fondation Jean-Jaurès

Réflexions sur le programme commun de la Gauche

présenté par le Parti Socialiste le Parti Communiste et les Radicaux de Gauche

---

Ces observations et réflexions visent surtout à répondre aux deux principales critiques adressées au Parti Socialiste pour avoir signé le Programme de Gouvernement de la Gauche :

1° La mauvaise querelle portant sur la « *masse des nationalisations* »

2° Les allégations mensongères des adversaires de l'Union de la Gauche et du Parti Socialiste prétendant que notre Parti s'est laissé entraîner par le Parti Communiste à accepter l'essentiel des thèses de celui-ci.

NATIONALISATIONS

Pour démontrer l'inanité des critiques qui nous sont adressées à ce sujet, il suffit de comparer notre programme avec les nationalisations effectuées au lendemain de la libération par les gouvernements dirigés par le Général de Gaulle ou par Georges Bidault et Robert Schuman.

En effet, le volume des nationalisations effectuées par ces derniers est bien supérieur à celui des mesures proposées par le Programme de la Gauche.

Il est du reste bon de rappeler à ce sujet quelques unes de ces nationalisations ou prises de participation de l'Etat :

- 13.12.44 :

  Nationalisation des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais puis des Usines RENAULT et GNOME et RHONE.

- 2.12.45 :

  Nationalisation complète de la Banque de France et de 4 banques de dépôts : Crédit Lyonnais, Société Générale, Comptoir National d'Escompte, B.N.C.I.

- 18.4.46 :

  Nationalisation de l'Electricité et du Gaz et création de l'E.D.F. et G.D.F.

- 17.5.46 :

  Nationalisation des combustibles minéraux et création des charbonnages de France et des Houillères des Bassins.

- 25.4.46 :

  Nationalisation de 34 sociétés d'assurances appartenant à 12 groupes (représentant 60 % des primes encaissées en 1944).

- Les deux lois de Robert SCHUMAN, le 28 juillet 1948, organisant la Marine Marchande et créant les Messageries Maritimes et la Compagnie Générale Transatlantique.

- Le 16.6.48, tojours avec Robert SCHUMAN, création de « Air France » avec une participation de l'Etat de 70 %.

LE CONTENU DU PROGRAMME DE LA GAUCHE EST-IL ESSENTIELLEMENT D'INSPIRATION COMMUNISTE ?

A la vérité une simple confrontation du propre programme du Parti Socialiste avec le Programme de la Gauche fait apparaître rapidement l'évidence suivante :

Le Programme Commun est constitué, dans sa grande majorité, par des éléments figurant dans le programme du Parti Socialiste.

François MITTERAND, dans son émission télévisée du 15 septembre, face à MM. BASSI du « Figaro », MAFFERT de « France-Soir », SANDERICHIN de « Sud-Ouest » et PADO de « l'Aurore », a fait la démonstration éclatante :

A) que le programme commun est sérieux, raisonnable et applicable ;

B) que la contribution du Parti Socialiste dans son élaboration a été déterminante ;

C) qu'à aucun moment les positions fondamentales du Socialisme démocratique incarné par notre Parti n'ont été abandonnées.

Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler lors de toute discussion sur ce sujet les faits historiques suivant :

1° C'est le Général de Gaulle qui a été le premier Chef d'Etat Français à faire entrer Maurice THOREZ et d'autres communistes dans un Gouvernement, confiant, entre autres, à la Libération, le Ministère de l'Armement à Charles TILLON, responsable national des F.T.P.F.

2° C'est Georges BIDAULT, Centriste de droite, qui a présidé un Gouvernement avec des Ministres Communistes.

3° Dans aucun des pays occidentaux qui ont fait l'expérience de la participation ministérielle des communistes : la Belgique, l'Italie, la France et la Finlande, les Ministres Communistes n'ont refusé de quitter démocratiquement le Pouvoir.

4° C'est le Socialiste RAMADIER qui, en 1947, s'est séparé de ses Ministres Communistes qui refusaient de voter les crédits militaires.

5° Comme on peut, également, rappeler que le contenu du Programme Commun engage les Partis Socialiste et Communiste et les Radicaux de Gauche pour un Gouvernement en commun durant une législature mais que l'action

entreprise par ces Partis et les Radicaux de Gauche ne les amène en aucune façon à renoncer à la défense de leurs propres idéaux.

En fait, le Parti Socialiste est simplement associé, pour une grande tâche, au Parti Communiste et aux Radicaux de Gauche, comme cela a été accepté pendant plusieurs années, après la Libération, par des hommes qui étaient loin d'être communistes, tels que : le Général De GAULLE, Georges BIDAULT, MALRAUX, PLEVEN, SOUSTELLE, etc... sans pour cela faire accuser ces hommes de préparer l'avènement du Communisme en France.

Il s'agit donc, en l'occurrence, de l'application d'accords clairs, nets et précis, entre des hommes et des formations politiques, accords étudiés et valables pour une législature et pas davantage.

D'autre part, François MITTERAND a formellement déclaré, à plusieurs reprises, au nom du Parti Socialiste unanime, qu'il ne pouvait être question pour celui-ci de faciliter l'instauration en France d'un régime de type soviétique.

Et du reste les socialistes n'ont-ils pas prouvé, par le passé comme à présent, qu'il étaient les premiers à s'y opposer avec autant de conviction que d'énergie ?

Le programme du Parti Socialiste sous le titre « CHANGER LA VIE » est né d'un travail approfondi fait de discussions dans les sections sur le plan national et après un long débat à la Convention nationale.

Ce programme est avant tout un moyen de combat, où les militants retrouveront toutes les directives essentielles du Parti, ainsi que les positions à prendre sur les plans de la démocratie économique et politique. Mais, **l'esprit principal** du document, c'est un certain nombre de mesures qui permettent aux hommes et aux femmes de notre pays d'espérer vivre autrement, et donc de briser bien des structures et bien des habitudes.

Notre ligne de conduite essentielle, est bien de changer la vie. Et aucun socialiste ne doit se considérer comme démobilisé. Le programme du Parti Socialiste « Changer la Vie », c'est l'axe de notre combat.

Parallèlement à son propre combat, le Parti Socialiste travaillait non seulement pour l'union de la Gauche, mais aussi pour un programme commun, dans le cadre d'un accord politique plus général.

Dès le moment où cette démarche a été approuvée par le Parti, personne ne pouvait douter un instant que le Parti Socialiste irait vers un accord politique **de toute la Gauche avec la volonté de ne céder sur rien de ce qui peut être considéré comme la loi fondamentale de la démocratie et de l'avènement du Socialisme.**

Après un travail préliminaire considérable, et de très nombreux contacts, on a pu constater qu'un accord était possible entre Socialistes, Communistes, Radicaux de Gauche.

Sans revenir sur la sécurité de la France et sur la communauté européenne (l'essentiel des positions socialistes ayant été reprises dans le programme commun) il est bon de rappeler, sur le plan de la politique sociale que les deux partis ne pouvaient guère avoir de peine à se mettre d'accord. Représentant des millions de Français, des hommes de gauche devaient naturellement s'entendre sur des perspectives et des revendications quantitatives. La difficulté commençait à partir

du moment où les deux partis en arrivaient à l'appréciation qualitative : car là, bien sûr, deux philosophies différentes s'opposaient sur bien des points. Mais il n'était pas question de régler le sort du Socialisme à travail un simple débat qui touche à des élections générales et qui n'a d'autres but que de donner à la France pendant cinq ans un gouvernement de progrès, installant les premières structures de la démocratie sociale.

Il y avait deux points qui ont fait l'objet de discussions particulièrement serrées, compte tenu des sujets traités :

1°) le plan institutionnel,

2°) les nationalisations.

1° — SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL :

Un accord sur ce point était difficile à réaliser, parce que le Parti Socialiste est attaché à un certain nombre de conceptions qu'il ne pouvait renier. Cette partie de l'accord est d'autant plus intéressante à suivre qu'elle montre bien à quel point le Parti Socialiste se considère comme l'héritier de l'acquis démocratique. En effet le Parti Socialiste considère qu'il est nécessaire de faire confiance au suffrage universel, quitte aux Partis politiques à développer, accroître ou accélérer la prise de conscience de la masse de la population. Problème très délicat à traiter avec le Parti Communiste, puisqu'il n'existe pas sur la surface du globe d'expériences communistes qui aient précisément accordé ce droit à leur opposants...

Sur le plan des libertés démocratiques, le Parti Socialiste a donc fait accepter ses vues, puisque l'on reconnait dans le programme commun :

— la pluralité des Partis,

— la garantie légale du droit à l'opposition à former une nouvellle majorité,

— l'absence de confusion entre les partis et l'appareil d'Etat,

— le respect absolu du verdict exprimé par le suffrage universel,

— l'accord pour demander la ratification de la Convention Européenne des Droits de l'Homme,

— l'institution de la Cour suprême sur la base des textes présentés par le Parti Socialiste,

— la mise en place d'un délégué parlementaire chargé d'alerter l'opinion chaque fois qu'une liberté semble menacée, offensée ou violée.

Aucun programme démocratique ne peut en dire davantage

Le programme commun en dit donc nécessairement plus que le texte du programme de gouvernement du Parti Socialiste, puisque celui-ci est déjà par principe respectueux de ces règles.

Une autre discussion entre les deux partis a porté sur le contrat de législature et la dissolution automatique. Le Parti Socialiste a défendu le contrat de législature sans dissolution automatique. Qu'est-ce d'abord que la dissolution automatique ? Celà signifiait que l'électeur serait juge dans le cas où l'Assemblée Nationale prendrait l'initiative de renverser le gouvernement. Si une telle mesure eût été bien utile sous la IIIème ou la IVème République, où un gouvernement pouvait tomber sur une question de confiance ou à propos d'une discussion minime, il faut admettre que sous la IVème République, en général, le futur gouvernement était constitué avant que l'ancien ne fût renversé...

Aujourd'hui, sous la Vème République, le Parti Socialiste n'a envisagé, ni en 1965, ni en 1967, ni maintenant dans son programme de demander la réunion d'une nouvelle « Constituante » créant un nouveau régime. Il a estimé plus sage d'en changer la politique, en corrigeant un certain nombre des abus institutionnels.

Le Parti Socialiste est donc hostile à un système dans lequel les Partis seront maîtres. En effet, les relations entre l'Exécutif et le Législatif ont changé dans des conditions excessives au bénéfice du Président de la République qui s'est fait

accorder dans la Constitution elle-même des droits (comme l'article 16) qui représentent déjà une esquisse de pouvoir personnel.

Mais aller jusqu'à la dissolution automatique, dans le cas où une majorité de gauche vienne au pouvoir, représentait l'inconvénient évident que la dissolution, en raison même du contrat de législature appartiendrait à celui qui le voudrait, à l'heure et sur le terrain de son choix.

Le Parti Socialiste a donc choisi la dissolution à double détente qui empêche l'automatisme d'une opération politique débouchant aussitôt sur une campagne électorale, et démontre d'autre part la logique du Parti Socialiste qui admet qu'après avoir défini la loi de l'alternance, il puisse y avoir deux majorités différentes dans une même assemblée.

Le Parti Communiste, quant à lui, était très attaché à la dissolution automatique. Et le texte du programme commun est celui-ci : « Le Président de la République dissoudra obligatoirement ». **Il n'y a eu donc aucune difficulté à adopter ce texte, pour lequel le Parti Communiste a montré qu'il était capable de faire des concessions de fond.**

2° — EXTENSION DU SECTEUR PUBLIC NATIONALISATIONS

Le premier bloc de nationalisation vise le **secteur bancaire,** ce qui est loin d'être une invention du programme commun comme on l'a déclaré.

Il est bon à ce sujet de rappeler à ceux qui découvrent aujourd'hui la position du programme commun sur la nationalisation du secteur bancaire et de crédit que c'est dès 1963 que Gaston DEFFERRE déposait un projet de loi devant l'Assemblée Nationale. Cette idée était reprise dans son programme de candidature à la Présidence de la République en 1964. Proposition reprise lors de la candidature de François MITTERAND à la Présidence de la République en 1965 - Reprise dans le programme de la F.G.D.S. où se trouvait le Parti Radical en 1967 et que l'on retrouve bien sûr dans le programme du Parti Socialiste en 1972.

Rappelons qu'en 1964 le journal « L'Express » avait consacré, avec félicitations à l'appui, une double page publiant ce texte.

D'autre part, l'extension du secteur industriel s'est fait selon des critères stricts. **En premier lieu les critères propres au programme du Parti Socialiste** qui précise quant à lui :

- richesses du sous-sol,
- commandes publiques représentant la quasi totalité des débouchés,
- industries où la concurrence ne peut fonctionner de façon satisfaisante sur le plan national,
- secteurs dans lequel l'état apporte une contribution essentielle comme la sidérurgie, les mines de fer, les textiles, les matériels de télécommunications, etc...
- secteurs dépendant largement d'un financement collectif comme le bâtiment et les industries pharmaceutiques.

Schéma adopté par le programme commun

1 — Nationalisation des secteurs dans leur ensemble :

Programme commun	Programme socialiste
Sous-sols	Sous-sols
Armement	Armement
Espace	Espace
Aéronautique	Aéronautique
Nucléaire	Nucléaire
Pharmaceutique	Traité à part

2 — Nationalisation des secteurs dans leur plus grande partie :

Programme commun	Programme socialiste
Electronique (ordinateurs)	Nationaliser toute l'électronique

Il y a un renforcement de la nationalisation sur les industries pharmaceutiques, mais une diminution du champ d'extension de la nationalisation sur le plan de l'électronique.

3 — Responsabilité particulière de la puissance publique par prise de participation financière pouvant aller jusqu'à des participations majoritaires :

Programme commun	Programme socialiste
Sidérurgie	Sidérurgie
Mines de fer	Confondues avec la notion de « richesses du sous-sol »
Pétrole	Non (mais le seul fait de nationaliser le crédit donne une participation majoritaire à l'Etat)
Transports aériens et maritimes	Prévu dans le cadre nationalisations, tandis que là elles sont dans les prises de participation
Traitement de distribution des eaux	Prévu dans le cadre nationalisations, tandis que là elles sont dans les prises de participation
Financement des télécommunications	Prévu dans le cadre nationalisations, tandis que là elles sont dans les prises de participation
Concessions d'autoroutes	Prévu dans le cadre nationalisations, tandis que là elles sont dans les prises de participation

Par ailleurs, quand on examine la liste concrète des sociétés nationalisées, on constate que le groupe qui n'était pas prévu par le programme socialiste, c'était Rhône-Poulenc (parce qu'il rentrait dans une autre catégorie de nationalisations).

Tous les autres étaient dans le programme Socialiste, qu'ils soient directement ou indirectement cités.

Fondation Barbal

Un seul débat n'a pas été résolu, en effet aucun accord n'a pu intervenir avec le P.C. sur le fonctionnement de Sociétés nationalisées en raison même de notre option privilégiant l'autogestion.

Bien des choses nous distinguent du Parti Communiste et le distinguent de nous. Mais sur le plan du programme lui-même, c'est la seule divergence importante qui ait été notée.

LE PROGRAMME COMMUN EST UN PROGRAMME QUI TEND A DONNER AU GOUVERNEMENT DE LA GAUCHE LES MOYENS DE MAITRISER L'ECONOMIE EN METTANT A BAS LES PLUS PUISSANTS MONOPOLES QUI VIVENT DES FONDS PUBLICS, OU DES FONDS COLLECTIFS, QUI TIRENT LEUR PUISSANCE, LEUR FORCE, ET LEUR VIE DE L'ARGENT DES AUTRES, QUI GAGNENT DES MILLIARDS SUR LA FAIBLESSE, LA PAUVRETE, OU LA DISPERSION DES AUTRES. QUEL HOMME DE GAUCHE OU TOUT SIMPLEMENT TOUT FRANÇAIS, N'APPARTENANT PAS A CETTE CASTE DE SUPER-PRIVILEGIES (quelques milliers de personnes seulement) POURRAIT REFUSER SA CONFIANCE AU PROGRAMME ADOPTE PAR LE PARTI SOCIALISTE, LE PARTI COMMUNISTE ET LES RADICAUX DE GAUCHE ET QUI ACCEPTERAIT AU GRAND JOUR DE SE FAIRE LE DEFENSEUR DES INTERETS PRIVES TELS QUE DASSAULT OU RHONE-POULENC ?

« Pour nous, le Socialiste c'est la liberté, la libération de l'homme. Notre philosophie, nous en sommes détenteurs. Nous en sommes possesseurs. Elle rencontre non seulement l'accord des mots, mais la vérité des choses. Et le pays s'y reconnaîtra. Il sait bien que le Parti Socialiste, défenseur loyal, avec d'autres, du Programme Commun de la Gauche, reste le porteur de son espérance ».

Il est par ailleurs intéressant de rappeler le document annexe qui représente l'effort particulier de nos amis Radicaux de Gauche.

DOCUMENT ANNEXE

Il est bon de porter à votre connaissance l'annexe au programme de Gouvernement.

Fidèle à leur idéal d'un humanisme socialiste, les Radicaux de Gauche, réunis dans le Groupe d'Etudes et d'Action Radical-Socialiste, constatent que le programme commun de Gouvernement ne porte pas atteinte à l'originalité de chacune des formations adhérentes et concrétise, en fait, une volonté et une capacité de gouverner ensemble sur la base d'un programme de législature.

Ils lui apportent leur adhésion afin de contribuer à instaurer dans notre pays la démocratie économique et sociale dans le respect des libertés publiques et de la souveraineté du peuple exprimée par le suffrage universel.

Le Parti Communiste Français et le Parti Socialiste prennent acte de cette adhésion et s'en réjouissent.

A la suite des entretiens qui ont précédé cette adhésion et des précisions demandées par les Radicaux de Gauche sur les problèmes économiques et sociaux, les trois formations co-signataires tiennent à souligner quelques aspects relatifs à la mise en œuvre du programme commun de Gouvernement.

1. — Ce programme permet d'assurer et de développer l'initiative et la responsabilité personnelles des citoyens dans tous les secteurs de l'activité économique.

Il garantit sans équivoque le rôle et la place des travailleurs indépendants et des professions libérales. Il garantit également l'existence des petites et moyennes entreprises — industrielles, commerciales, artisanales et agricoles — qui contribuent à l'équilibre et au dynamisme de l'économie française par les fonctions qu'elles assument face aux grands groupes et par la création d'emplois qu'elles permettent. Comme le prévoit le programme, le développement de ces entreprises sera au besoin assuré par différentes mesures financières, notamment des allègements fiscaux appropriés. Le droit au reclassement après licenciement sera garanti, la politique économique tenant compte des conditions spécifiques d'existance et de fonctionnement des

petites et moyennes entreprises. L'Agence Nationale de l'Emploi coordonnera à cet égard les problèmes de l'emploi au niveau régional.

2. — L'extension du secteur public garantira et élèvera le caractère concurrentiel de l'économie au niveau national, européen et mondial. La gestion des entreprises nationales, en dehors de toute étatisation, répondra aux nécessités de la croissante. L'efficacité et la qualité de la gestion des entreprises nationales seront garanties par une planification démocratiquement élaborée et contrôlée à tous les niveaux. Un statut définira les fonctions, les structures, les contrôles des nationalisations et leur évolution démocratique en tenant compte des expériences passées. D'autre part, les prises de participation financière dans les entreprises du secteur privé constitueront une des formes de maîtrise de l'économie. Conformément aux principes traditionnels du droit public français, une indemnisation équitable sera effectuée selon des modalités différentes de paiement aux petits et aux gros porteurs.

3. — La priorité donnée dans le programme commun aux équipements collectifs et à l'ensemble des mesures sociales s'accompagnera d'une saine politique financière et budgétaire qui évitera l'inflation et garantira la croissance de la production, des investissements, de l'emploi et des salaires. Un effort particulier sera accompli pour réduire les disparités régionales des équipements et du niveau de vie. Sur le plan social, le programme commun permettra la mise en œuvre d'une Charte du troisième âge garantissant aux personnes concernées les ressources et les conditions de vie nécessaires à leur intégration véritable dans la société.

Autour de cette union des Socialistes, des Communistes et des Radicaux de Gauche sur la base du programme commun de Gouvernement, peuvent se rassembler des forces suffisantes pour imposer une démocratie économique et politique entièrement nouvelle.

IMPRIMERIE
NOUVELLE
DE MARSEILLE
120, Rue Sainte

Edité par la Fédération du Parti Socialiste des Bouches-du-Rhône

Participation aux frais : **2 FRANCS**

Fondation Jean-Jaurès

Fondation Jean-Ja

Fondation Jean-Ja